

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 MARS 2012

PROCES-VERBAL

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de M. MERCIER Lucien, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. MERCIER L. Maire - Mme PULLANDRE E. - M. LE GUENIC T. - Mme LE GALLIC S. - M. BIHANNIC L. - Mme DELEMER I. Adjointes - MM. FOURCHON S. - ROBIN A. - Mmes LE BRETON L. - BERTRAND N. - M. MORICE J. - Mme PASQUIET AM. - MM. HEURTAULT P. - VINCENT P. - Mmes LE POULLENNEC C. - GUELOU S. - M. LE BOETEZ G.

PROCURATION : M. CASTREC A. à M. BIHANNIC L.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PASQUIET AM

M. le Président déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du 29 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

PERSONNEL

Mme Elisabeth PULLANDRE, Adjointe en charge des finances et de la restauration scolaire, informe le Conseil du départ de Mlle Marine JOUAN et de son remplacement par Mme Guillemette SAVY à compter du lundi 26 mars 2012 sur la base d'un contrat CAE de 6 mois.

ENQUETE PUBLIQUE – POMMERIT LE VICOMTE

M. Le Maire informe le Conseil qu'une enquête publique se déroulera, à Pommerit Le Vicomte, du 3 avril au 3 mai 2012 suite à la demande de Mme Sylvie TASSET en vue d'augmenter l'effectif d'un élevage porcin de 449 places animaux équivalents à 600 places animaux équivalents.

La commune étant limitrophe, le Conseil sera appelé à émettre un avis, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ABSENCE DE M. LE MAIRE

Le Conseil est avisé que M. Le Maire n'assurera pas de permanence du 28 mars au 5 avril 2012.

ANTENNE

M. le maire informe le Conseil que, malgré un avis défavorable de la commune, la préfecture a pris un arrêté autorisant la réalisation d'une antenne près de la ligne de chemin de fer. Il déplore, dans ce dossier, l'absence de communication vers les riverains alors même que la commune avait sollicité une réunion publique.

AMENAGEMENT RUE DU STADE

M. Thierry LE GUENIC, Adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie et du cadre de vie, présente à l'Assemblée l'étude de l'aménagement de la rue du stade qui se décompose en trois tranches :

- rue du stade jusqu'à la résidence « des camélias » ;
- « des camélias » au carrefour pors ar bornic ;
- du carrefour pors ar bornic à la rue de toullan et à la future voie de desserte entre cette voie et la rue du stade.

Compte tenu des enjeux financiers (639 000 € T.T.C.), le phasage de ces travaux n'est pas encore déterminé.

TRAVAUX D'EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE

La réception de ce chantier aura lieu le vendredi 30 mars 2012.

SALLE FESTIVE – SUBVENTION REGION-PAYS

M. Le Maire rend compte au Conseil de la réunion qui s'est tenue le lundi 5 mars, au pays, en présence des services de la région pour l'examen du dossier de subvention de la salle.

Il précise qu'une nouvelle réunion se tiendra le lundi 23 avril.

VESTIAIRES DE FOOT

M. Pierrick HEURTAULT, Conseiller Municipal, précise qu'il a, de nouveau, surpris des jeunes sur le toit des vestiaires de foot et évoque la dangerosité de cette situation.

M. Aimé ROBIN, Conseiller délégué, précise que des mesures seront prises pour éviter qu'ils accèdent au toit.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

M. Pierrick HEURTAULT, Conseiller Municipal, s'interroge sur la double facturation, émise par l'accueil périscolaire, et ce pour le même mois.

M. Lionel BIHANNIC, Adjoint, précise qu'il s'agit d'une erreur dans l'utilisation d'Excel.

Par ailleurs M. Pierrick HEURTAULT tient à relayer les remarques d'autres parents sur le coût de ce service qu'ils trouvent trop cher.

M. Stéphane FOURCHON, Conseiller Municipal, le rejoint et juge, même si elle a été votée à l'unanimité, conséquente l'augmentation de 47% des tarifs et ce en une seule fois. Or, selon lui, l'introduction des tarifs dégressifs n'aura que peu d'effet et une grande majorité des familles continuera à payer le tarif plein. Dès lors il souhaite que cette question soit revue.

Mme Isabelle DELEMER, Adjointe, souligne que l'instauration de tarifs dégressifs sera examinée lors du prochain C.C.A.S du 2 avril.

M. Pierrick HEURTAULT estime que, même si le service n'est pas le même, il n'en demeure pas moins élevé.

M. Le Maire tient à lui rappeler la qualité du service rendu.

M. Pierrick HEURTAULT le concède mais considère que les élus n'ont pas pris la mesure de l'ampleur de cette augmentation et lui aussi puisqu'il l'a voté.

M. Le Maire, compte tenu du consensus sur la question, estime qu'il importe de remettre ce sujet sur la table et qu'il convient d'en rediscuter. Il juge préférable de revoir les tarifs et, après, de se pencher sur les tarifs dégressifs.

EXTENSION RESEAUX – LIAISON DOUCE

M. Thierry LE GUENIC, Adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie et du cadre de vie, informe les conseillers que le coût de cette extension serait de 80 000 € avec une participation de la commune de 40 000 €. Le Conseil sera appelé à se prononcer sur ce dossier prochainement.

CONSORTS HENRY – CONVENTION PUP

M. Thierry LE GUENIC, Adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie et du cadre de vie, fait un point sur ce dossier.

LOTISSEMENT DE LA SOURCE

M. Thierry LE GUENIC, Adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie et du cadre de vie, présente le plan de composition établi par le géomètre en charge du dossier. Il souligne qu'une modification a été apportée par rapport aux derniers plans (2 lots au lieu de 3). De plus, l'interrogation persiste concernant le problème d'évacuation des eaux pluviales. En effet, la zone prévue est considérée zone humide par le SMEGA et empêche, ainsi, la réalisation d'un bassin de rétention.

A ce sujet, M. Le Maire évoque la réunion qui s'est tenue cette après-midi avec le SMEGA et la D.T.T.M. et précise, qu'au vu des carottages effectués, le bassin pourrait être fait dans la parcelle limitrophe au lotissement. Un courrier, en ce sens, doit être adressé prochainement par l'administration.

ECOLE MATERNELLE

Mme Anne-Marie PASQUIET, Conseillère déléguée aux écoles et à la garderie, informe le Conseil de l'intervention de la société CLIMATEC suite aux soucis dans les classes de moyenne et grande sections. Au vu du diagnostic réalisé, régulateur de la vitesse d'air, une première intervention a été sollicitée.

2° - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Sur proposition de Mme Elisabeth PUILLANDRE, Adjointe en charge des finances et de la restauration scolaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil vote les taux d'imposition pour 2012, sans augmentation par rapport à 2011 comme suit :

- Taxe d'habitation :	15.74 %
- Taxe foncière (bâti) :	24.13 %
- Taxe foncière (non bâti) :	81.86 %

3° - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Mme Elisabeth PULLANDRE, Adjointe en charge des finances et de la restauration scolaire, demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat du Compte Administratif 2011 :

Considérant que le Compte Administratif fait apparaître un résultat de clôture positif de 946 308.61 € et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'instruction M14, de se prononcer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement, avant la reprise au Budget Primitif de 2012.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme Elisabeth PULLANDRE et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter la somme de 666 456,70 € au compte de réserve 1068 et d'inscrire le solde, d'un montant de 279 851,91 € à la section de fonctionnement au compte 002.

4° VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012

Avant toute présentation du budget, M. DELVAL, Trésorier Principal, trace les grandes lignes prévalant à l'évolution des finances communales depuis 2002 avec en point d'orgue une Capacité d'Autofinancement qui est et reste bonne même si elle ne progresse plus.

Concernant les principales dépenses, les frais de personnel sont stables mais évoluent en fonction du remboursement des assurances. Malgré tout, le compte administratif 2011 les situe à peu près au même niveau que les communes de même importance du département.

Au contraire des annuités d'emprunt qui, elles, ont baissé de moitié depuis 2002 (141 000 € contre 277 000 €). Cela tient à l'absence de recours à l'emprunt pendant cette période, hormis le prêt à taux 0 obtenu auprès de la C.A.F.. cette baisse est symptomatique concernant la dette en capital qui est passée de 2 millions 15 en 2002 à 566 000 € fin 2011, soit une dette divisée par 3,5.

La troisième composante est constituée des dépenses courantes, à savoir tout le reste, qui enregistre une forte remontée en 2011 liée aux travaux de voirie et de bâtiments.

Quant aux recettes fiscales, M. DELVAL souligne que leur augmentation est constitutive à la revalorisation mécaniques des bases (1.80% cette année) et elles ne connaîtront plus les fortes progressions du passé.

Le reversement de la taxe professionnelle, par Guingamp Communauté, reste identique.

Enfin, les dotations de l'état stagnent voire diminuent sans que l'on ne puisse justifier de cette baisse.

Dès lors, M. DELVAL dresse le constat suivant : la hausse des recettes moindre que celle des dépenses impacte sur la CAF qui diminue très légèrement même si elle reste très correcte.

M. Le Trésorier Principal (fonctionnement) et M. Le Maire (investissement) présentent, ensuite, aux Membres du Conseil les Budgets Primitifs 2010 qui s'équilibrent comme suit :

Chapitres	DEPENSES Intitulés					RECETTES				
		reports CA 2009	Opérations réelles	Opérat° d'ordre	TOTAL	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	
FONCT.										
011	Charges général		410 185.00		410 185.00	002	Excédent fonctionn		279 851.91	279 851.91
012	Charges personnel		725 100.00		725 100.00	70	Produits services	84 560.00		84 560.00
65	Autres charges courantes		191 300.00		191 300.00	73	Impôts taxes Dotations et participat°	1 444 778.00		1 444 778.00
014	Atténuation produits		10 150.00		10 150.00	74	Autres produits	384 643.00		384 643.00
66	Charges financières		23 500.00		23 500.00	75	Atténuation charges	16 300.00		16 300.00
67	Charges exceptionn.		1 300.00		1 300.00	013	Produits financiers	18 000.00		18 000.00
022	Dépenses imprévues		4 000.00		4 000.00	76		0.00		0.00
042	Opérations ordre		0.00	78 835.29	78 835.29	042	opération d'ordre	0.00	0.00	0.00
023	Virement invest.			786 062.62	786 062.62	77	Produits exceptionnels	2 300.00		2 300.00
	TOTAL		1 365 535.00	864 897.91	2 230 432.91		TOTAL	1 950 581.00	279 851.9	2 230 432.91
INVESTIS										
	Immobilistat° en cours -opération	275 200.00	785 000.00		1 060 200.00	13	Subventions Etat, Département,	147 265.00		147 265.00
	Immobilistat° en cours non individualisées	164 700.00	109 300.00	0.00	274 000.00	024	Produits cession		10 000.00	10 000.00

						16	Emprunt	501 155.09		501 155.09
1641	Rembours. emprunts		119 400.00	119 400.00	10222	FACTVA	152 982.00			152 982.00
020	Dépenses imprévues		6 000.00	6 000.00	040	Opération ordre réserves -		77 835.29		77 835.29
27	Autres immo fin		570 000.00		1068	Excédents fonc		666 456.70		666 456.70
				2 675.45	041	Opé patrimoniales				
001	Solde exe reporté			312 156.70	021	Vire sect° fonct.		746 463.59		746 463.59
	TOTAL	439 900.00 €	1 589 700.00	312 156.70				801 402.09	1 540 354.61	2 341 756.70

BP LOTISSEMENT CERISIERS		
Section	Dépenses	Recettes
<u>INVESTISSEMENT</u>		
001 Solde d'exécution déficitaire	63 928,54	
3355 Travaux en cours	0,00	63 928,54
TOTAL	63 928,54	63 928,54
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
002 Excédent de fonctionnement		0,00
605 Travaux de VRD	60 000,00 €	
71355 variations stocks terrains aménagés	63 930,00 €	
7015 Ventes de terrains aménagés		85 810,00 €
7552 pris en charge déficit budget annexe		38 120,00 €
TOTAL	123 930,00 €	123 930,00 €

BP LOTISSEMENT DE LA SOURCE		
Section	Dépenses	Recettes
<u>INVESTISSEMENT</u>		
001 Solde d'exécution déficitaire	0,00	
3355 Travaux en cours	570 000,00	0,00
1687 - Avance de la commune		570 000,00
TOTAL	570 000,00	570 000,00
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
002 Excédent de fonctionnement		0,00
6015 Terrains à aménager	100 000,00	
6041 Achats d'études (autres)	50 000,00	
605 Travaux de VRD	420 000,00 €	0,00 €
7015 Ventes de terrains aménagés	0,00 €	570 000,00 €
7552 pris en charge déficit budget annexe		0,00 €
TOTAL	570 000,00 €	570 000,00 €

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. DELVAL et M. Le Maire, après délibération et à l'unanimité :

VOIX POUR : 15

ABSTENTIONS : 3 (MM. FOURCHON S. – MORICE J. – HEURTAULT P.)

ADOpte le budget primitif 2012 de la commune

Et à l'unanimité

ADOpte les budgets primitifs 2012 des lotissements.

5° - FIXATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS POUR 2011

M. Le Maire avise le Conseil que par courrier en date du 28 février 2012, M. Le Préfet des Côtes d'Armor informe l'assemblée qu'il se propose, après consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale, de maintenir le barème de l'indemnité due aux instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction, à savoir pour l'année 2011 :

- 2 203 € le montant de l'indemnité revenant aux instituteurs célibataires ;
- 2 743 € le montant de l'indemnité des instituteurs mariés ou avec enfant(s) à charge.

La dotation spéciale instituteurs (D.S.I) allouée par l'Etat reste en 2011 à 2 808 €. Celle-ci assure donc la couverture intégrale de l'indemnité représentative de logement, les communes n'ayant de ce fait aucun complément à verser. En conséquence M. Le Maire propose au Conseil d'émettre un avis sur cette proposition.

Le Conseil, ouï les explications de M. Le Maire et à l'unanimité :

EMET un avis favorable à cette proposition.

6° - EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION ET ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DE TOULLAN ET DU STADE

M. Thierry LE GUENIC, Adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie et du cadre de vie, présente au Conseil le devis établi par le Syndicat Départemental d'Electricité concernant l'effacement des réseaux basse tension et l'aménagement de l'éclairage public rues du stade et de Toullan. Ces travaux s'élèvent à 126 000 € T.T.C. avec une participation de la commune de 43 000 € T.T.C. et ce hors câblage pour le réseau téléphonique. Il propose au Conseil de se prononcer sur ce devis.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE d'engager le projet d'effacement des réseaux, rues du stade et de Toullan, estimé par le Syndicat Départemental d'Electricité à :

- pour la basse tension : 80 000 € T.T.C. et aux conditions définies dans la convention « travaux sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique ». La commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 25% calculée sur le montant T.T.C. de la facture payée à l'entreprise tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement ;
- pour l'éclairage public : 46 000 € T.T.C. (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « travaux éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence ». Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 50% calculée sur le montant T.T.C. de la facture payée à l'entreprise, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%, tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement ;
- pour la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique : 25 500 € T.T.C et aux conditions définies dans la convention « travaux sur les infrastructures de communication électronique ». Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au montant T.T.C. de la facture payée à l'entreprise avec application du coût marginal pour le terrassement tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

7° - CLASSEMENT DES VOIES - MISE A JOUR DU REGISTRE DES VOIES COMMUNALES

M. Thierry LE GUENIC, Adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie et du cadre de vie, propose d'intégrer dans la voirie communale la voirie des lotissements communaux « les châtaigniers », « les chênes », ainsi que l'impasse des aubépines et la voie d'accès aux 13 logements locatifs « les camélias », rue du stade.

Conformément aux articles L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le Conseil Municipal peut classer une voie communale sans enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

Les services techniques de la commune ont métré ces voies comme suit :

- les voies des **lotissements « les châtaigniers »** à caractère de rues : **158 mètres linéaires**,
- l'impasse des aubépines : **119 mètres linéaires**,
- la voie d'accès aux 13 logements « les camélias » : **246 mètres linéaires**,

Touts ces voies sont ouvertes au public.

Dès lors il demande au Conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

EMET un avis favorable à la modification du tableau de classement de voirie communale tel que présenté par M. Thierry LE GUENIC ;

APPROUVE le tableau de classement de la voirie communale ci-dessous, qui établit la longueur des voies, et classée dans le domaine public communal ;

DEMANDE l'intégration de ces données lors du recensement de la longueur de voirie communale classée dans le domaine public voirie communale pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Désignation de la voie	Classement	Longueur	Largueur
Lotissement les châtaigniers	VC 78 (limite Kervinglé)	120 m	6.70 m
	VC 79	38 m	6.50 m
Impasse les aubépines	VC 80 (limite cerisier)	66 m	5.60 m
	VC 81 (lotissement aubépines)	53 m	5.90 m
Voie desservant les camélias	VC 76 (entrée foyer beau-chêne)	87 m	4.80 m à 3.50 m
	VC 77	159 m	5 m

Soit un total de 523 mètres de longueur de voie à intégrer dans le domaine public.

8° TRAVAUX D'EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE : AVENANTS

M. Lionel BIHANNIC, Adjoint en charge des bâtiments et du patrimoine, présente à l'Assemblée les avenants aux travaux d'extension de la bibliothèque, à savoir :

- lot n° 9 peinture (2 323.85 € H.T.) : reprise des bandes et toile de verre sur mur existant pour un montant de 521.04 € H.T. ;
- lot n° 5 cloisons sèches (4 500.80 € H.T.) : suppression du doublage côté bibliothèque existante et reprise des bandes par le lot peinture soit une moins value d'un montant total de 481.04 € H.T. ;
- lot n° 6 menuiseries (3 100.20 € H.T.) : suppression des panneaux démontables pour un montant de 440.00 € H.T. de moins value.

L'économie globale représente une moins value de 400.00 € H.T.

Il précise que la Commission d'Appel d'offres les a validés lors de sa séance du 26 mars dernier.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE les avenants aux travaux d'extension de la bibliothèque tels que présentés ;

AUTORISE M. Le Maire à les signer.

9° - SALLE CULTURELLE : DEVIS FRANCE TELECOM POUR L'ETUDE DE RACCORDEMENT DE LA SALLE

M. Le Maire présente au Conseil le devis de France Télécom, d'un montant de 406.66 € H.T., pour l'étude du raccordement téléphonique de la salle culturelle.

Suite à la demande de M. Pierrick HEURTAULT, Conseiller Municipal, M. Thierry LE GUENIC, Adjoint, précise que le permis de construire de la salle est déposé et en cours d'instruction pour lequel il faut compter 6 mois.

Le Conseil, à l'unanimité

VOIX POUR : 15

ABSTENTIONS : 3 (MM. FOURCHON S. – MORICE J. – HEURTAULT P.)

ACCEPTE ce devis de France Télécom pour l'étude du raccordement de la salle culturelle ;

AUTORISE M. Le Maire à le signer.

10° - QUESTIONS DIVERSES

ACQUISITION D'UN MEUBLE BAS

Mme Anne-Marie PASQUIET, Conseillère déléguée aux écoles et à la garderie, présente à l'Assemblée les devis reçus pour la fourniture d'un meuble bas pour le bureau de direction de l'accueil périscolaire :

- CAMIF : 301 € H.T. ;
- France bureau de Grenoble : 485 € H.T. ;
- Direct collectivité : 328 € H.T..

Et précise que la commission ad hoc, le 9 mars dernier, a décidé de retenir l'offre la moins disante.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme Anne-Marie PASQUIET et à l'unanimité

DECIDE l'acquisition d'un meuble bas auprès de la CAMIF ;

AUTORISE M. Le Maire à signer le devis correspondant.

CONTRAT D'ABONNEMENT - DERATISATION

M. Le Maire présente le devis, d'un montant de 837.20 € T.T.C., établi par la société ECOLAB pour le traitement du réseau d'eaux pluviales de la commune. Cette prestation prévoit 2 passages annuels et vise les surmulots. Dès lors il demande au Conseil de l'autoriser à signer le dit contrat.

Le Conseil, à l'unanimité

AUTORISE M. Le Maire à signer le contrat d'abonnement relatif à la dératisation du réseau des eaux pluviales.

INDEMNITES KILOMETRIQUES POUR LES DEPLACEMENTS DES ELUS

M. Le Maire précise que, par délibération en date du 14 décembre 2005, les élus peuvent bénéficier de la prise en charge de leurs frais kilométriques et ce dans le cadre de leur participation aux réunions de syndicat. Or il souhaite élargir cette délibération à l'ensemble des dispositions prévus aux articles art. L 2123-18-1 et R 2123-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dès lors il demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil, après discussion et à l'unanimité

DECIDE de verser des indemnités kilométriques lorsque des élus ont engagé des frais pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de la communauté de communes ainsi que toutes sortes de représentation.

FLEURISSEMENT 2012 :

Quatre pépiniéristes ont répondu à notre demande de devis pour le fleurissement communal de cette année. Il s'agit de :

- SARL Michel TILLY : 6951.84 € TTC
- Le Végétal de Pludual : 6395.01 € TTC
- MARTIN Philippe : 4695.16 € TTC
- Jardineries SAINT-MARTIN : 4979.18 € TTC

Les propositions étant conformes à notre demande, la commission patrimoine réunie le 19 mars 2012 préconise de retenir MARTIN Philippe pour un montant de 4695.16 € TTC.

Suite à la demande de M. Joël MORICE, Conseiller Municipal, M. Aimé ROBIN, Conseiller Délégué, précise que les prestations sont identiques.

M. Stéphane FOURCHON, Conseiller Municipal, relève que le coût est moindre qu'en 2011.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le choix de la commission patrimoine ;

AUTORISE le Maire à signer le devis de MARTIN Philippe

ENTRETIEN DES TOITURES ECOLE MATERNELLE ET SALLE OMNISPORT :

Le revêtement étanche de l'école maternelle nécessite une attention particulière du fait de son ancienneté et de son étendue. Il est préférable d'anticiper des désagréments qui pourraient s'avérer onéreux s'ils n'étaient pas repérés à temps. Cette mission d'entretien, conjuguée à un nettoyage, aurait lieu 3 fois : fin mars, fin juin et novembre 2012. Le devis proposé par GAUTIER Toiture est de 1435.20 € TTC.

La salle des sports nécessite quant à elle un démoussage de la toiture (les tôles transparentes à l'origine ne le sont plus vraiment) et de son bardage métallique. A cet effet, la même entreprise propose un devis de 4485.00 € TTC.

La commission patrimoine réunie le 19 mars 2012 estime ces interventions pertinentes.

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la décision de la commission patrimoine ;

AUTORISE le Maire à signer le devis de l'entreprise, GAUTIER toiture.

ACHAT DE DEUX AUTOLAVEUSES :

Il convient d'équiper la mairie et l'école maternelle d'autolaveuses compactes identiques à celles déjà en service sur la commune. Pour mémoire, l'intérêt du système initialement retenu est la possibilité d'utiliser l'appareil sur le secteur (240V) si les batteries sont déchargées. La société LE GOFF est la seule à proposer cette technologie. Sollicitée, elle nous adresse un devis de 2720.00 € HT par unité, pour deux unités commandées.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE l'entreprise LE GOFF comme fournisseur de deux autolaveuses,

AUTORISE le Maire à signer le devis.

PLACETTE DE RETOURNEMENT

M. Thierry LE GUENIC Adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie et du cadre de vie, précise que, suite à la commission voirie, il est proposé d'acheter 231 m² au lieu dit Banval, au prix de 0.38 € le m², pour y réaliser une placette de retournement.

Dès lors il demande au Conseil de se prononcer sur la question.

Mme Elisabeth PUILANDRE s'étonne d'être appelée à délibérer sur ce sujet alors même que cette question n'a pas été rajoutée à l'ordre du jour et relève que ce n'est pas la première fois.

M. Lionel BIHANNIC, Adjoint, conteste lui aussi ce procédé.

Le Conseil, à l'unanimité

DECIDE d'acheter 231 m² au lieu-dit Banval au prix de 0.38 € le m²

DESIGNE Me LE MONIER, notaire à la Roche Derrien, pour établir l'acte correspondant ;

DONNE délégation de signature à M. Le Maire pour ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.